

Mme Amélie de Montchalin
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy 75012 Paris

M. David Amiel
Ministre délégué de la Fonction publique
et de la Réforme de l'Etat
101, rue de Grenelle 75007 Paris

Objet : préavis de grève national du 22 au 29 novembre 2025

La journée de luttes contre les violences sexistes et sexuelles a lieu comme chaque année le 25 novembre 2025. Avec 271 000 victimes de violences conjugales enregistrées par les autorités en 2023, soit une hausse de 10 % par rapport à 2022, cette problématique est loin d'être prise en charge à la hauteur des enjeux pour la santé et les conditions de vie des femmes victimes.

Remarques sexistes, remise en cause des compétences ou des avis, exposition à des affiches ou des fonds d'écran pornographiques... Sur les lieux de travail les femmes sont également victimes de violences sexistes et sexuelles : 80% des femmes sont confrontées régulièrement à des comportements sexistes au travail, plus d'une femme sur deux a déjà subi des violences sexistes ou sexuelles, une femme sur trois a déjà vécu une situation de harcèlement ou une agression sexuelle sur son lieu de travail, 5% des viols ont lieu au travail.

Les conditions de travail participent à l'absence de reconnaissance des métiers des femmes. Ainsi, les situations professionnelles des femmes (postes subalternes, carrières qui stagnent, temps partiel subi, précarité) les exposent à ces violences. Les liens hiérarchiques, la peur de perdre son travail, la violence des propos ou des actes peuvent pousser les femmes à se taire. Et lorsqu'elles parlent, leur parole n'est pas encore suffisamment prise en compte.

Pour la FSU Territoriale la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un combat essentiel. La prévention des VSS au travail passe par la protection de l'emploi et de la carrière des victimes (aménagement d'horaires, de poste, des congés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie, la prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais...). Elle passe aussi par la formation des professionnel-les, des représentant-les du personnel et par des campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.

La FSU Territoriale exige que les collectivités respectent la loi en mettant en œuvre les plans d'action « Egalité professionnelle » encore trop souvent manquants. L'axe 5 de ces plans d'action, qui traite spécifiquement des VSS, doit être financé à la hauteur des enjeux que représente l'objectif d'éradiquer cette violence au travail. La FSU Territoriale réaffirme la nécessité de développer les moyens des services publics tant dans la prévention que dans l'accompagnement des victimes.



Aussi, afin que cette grande cause nationale ne soit jamais oubliée, la FSU Territoriale dépose des préavis de grève, pour les journées du 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2025 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuel-les, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, madame la ministre, monsieur le ministre délégué, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale

La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET

Le co-secrétaire général
Julien FONTE

SNUTER-FSU

22 rue Malmaison 93170 Bagnolet

✉ 01 41 63 27 59 - ✉ contact @snuter-fsu.fr - www.snuter-fsu.fr

